

# COMMUNE DE SCHLIERBACH



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 2 septembre 2019

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Jean-Luc BUBENDORFF, Marie CAPOZIO, Annie DEVEY, Christine FONT, Mathilde GEORGES, Sylvie GOETTELMANN, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Maurice SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés : Yann BRISSIEUX.

Pouvoir : Néant.

Démissionnaire : Lucette D'AMICO

### ORDRE DU JOUR

1. Démission de Monsieur Yann BRISSIEUX, adjoint au Maire.
2. Urbanisme
3. Clôture aire sportive
4. Aménagement cour école maternelle
5. Acquisition terrain rue de Dietwiller
6. Diagnostic chaussée RD 201
7. Paiement solde CITIVIA – Aménagement Zone d'Activités
8. Prévision des coupes ONF 2020
9. Participation Bal Folk Dietwiller
10. Règlement disciplinaire périscolaire
11. Création poste d'adjoint d'animation à temps non complet
12. Création de poste d'adjoint administratif à temps non complet
13. Subvention exceptionnelle 'Les Bretz'Elles des sables'
14. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

#### COMPTE RENDU DU 17 JUIN 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 juin 2019.

#### POINT 01 : DEMISSION DE Monsieur Yann BRISSIEUX, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Yann BRISSIEUX faisant part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.

Cette démission fait suite à son déménagement dans une autre région de France pour des raisons professionnelles.

Cette décision devra être soumise au Sous-Préfet qui pourra, ou non, l'accepter.

Monsieur le Maire propose également de ne pas remplacer Monsieur BRISSIEUX compte tenu du peu de temps restant avant les élections municipales. Cette décision fera l'objet d'une délibération après acceptation par le Sous-Préfet de la démission de Monsieur BRISSIEUX.

## **POINT 02 : URBANISME**

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Monsieur LENOBLE Nicolas – maison rue du Panorama
- Monsieur KEKLAK David – maison d'habitation rue du Panorama
- Monsieur GIRARDIER Laurent – garages en Zone d'Activités
- Monsieur GIRARDIER Laurent – Box de stationnement en Zone d'Activités
- Monsieur VOGEL Christian et LAM Valérie – Maison d'habitation rue des Aulnes

### **CERTIFICAT D'URBANISME**

- Mr VINCENT Marie-Paul – rue du Panorama
- Mr VINCENT Marie-Paul – rue du Panorama
- Société GEOMEX de Blotzheim – rue du Panorama
- Monsieur GUTHLIN François – rue de Landser

### **RECOURS GRACIEUX**

- de Monsieur et Madame DOPPLER pour l'annulation du permis de construire d'un immeuble collectif rue des Violettes.
- de Monsieur EPRON Alain au sujet du refus de CUB 19F0018 rue du Panorama
- de Monsieur GERUM Charles au sujet du refus de CUB 19F0026 rue des Violettes.

## **POINT 03 : CLOTURE AIRE SPORTIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un accord de subvention à hauteur de 40 % pour la mise en place d'une clôture de l'aire sportive.

Il s'agit de mettre en place 180 ml de clôture, 3 portails et un accès PMR autour de la salle des fêtes. Cette clôture permettra de bien délimiter l'aire sportive regroupant le terrain de pétanque, le multisports ainsi que les 2 terrains de foot tout en interdisant l'espace aux véhicules, scooters ou vélos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir pris connaissance des devis de l'entreprise SNEE et LG PROMOTION, par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, porte son choix sur l'offre la mieux disante à savoir celle de LG PROMOTION pour un montant de ... HT soit .... TTC.

## **POINT 04 : AMENAGEMENT COUR ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la directrice de l'école maternelle pour la mise en enrobés d'une partie de la cour de l'école maternelle. Ces travaux permettraient une extension de la zone dédiée aux activités motrices et à l'espace ludique (vélo, tricycle, marelle..).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis des Ets BRUETSCHY de Schlierbach d'un montant de 14 487,20 € TTC soit 17 384,64 € TTC, par 12 voix pour et 1 abstention, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et inscrit la dépense au Budget 2019.

#### **POINT 05 : ACQUISITION TERRAIN RUE DE DIETWILLER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir à l'euro symbolique un terrain situé rue de Dietwiller, cadastre Section 35 Parcelle 32 d'une contenance de .... ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour cette acquisition et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal décide également de prendre en charge les frais d'acte et inscrit cette dépense au Budget 2019.

#### **POINT 06 : DIAGNOSTIC CHAUSSEE RD201**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un diagnostic de la chaussée de la RD 201 dans le cadre des études d'aménagements du carrefour de la RD 201. Ces travaux seront remboursés par le conseil départemental du Haut-Rhin et s'élèvent à 4592 € HT soit 5510,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et impute la dépense au Budget 2019.

#### **POINT 07 : AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une facture d'un montant de 1942,56 € TTC correspondant aux honoraires de maîtrise d'ouvrage délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le paiement de cette facture et impute la dépense au Budget 2019.

#### **POINT 08 : PREVISION DES COUPES ONF 2020**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de prévisions des coupes de l'ONF pour 2020 qui indique 222 m3 de bois à façonner pour un bilan prévisionnel 1641 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation de cette coupe et autorise le maire à la signature des documents y afférant.

#### **POINT 09 : PARTICIPATION BAL FOLK A DIETWILLER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation par les 3 communes (Dietwiller, Landser et Schlierbach) d'un bal Folk dans la salle des fêtes de Dietwiller le 22 juin 2019.

Une participation financière de 400 € est demandée à chaque commune dans le cadre de cette organisation pour le paiement de l'orchestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le paiement de cette somme à l'association « Le bas des Landes » et impute la dépense au Budget 2019.

## **POINT 10 : REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des problèmes disciplinaires sont rencontrés régulièrement au périscolaire durant l'année et soumet un règlement qui devrait permettre une intervention selon le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré,

- Demande qu'un chapitre sur la discipline soit rajouter au règlement intérieur du périscolaire.
- Emet un avis favorable à l'intégration de ce volet et valide la modification du règlement intérieur.
- Décide que cette modification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## **POINT 11 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent d'animateur relevant du grade d'adjoint d'animation à raison d'une durée hebdomadaire de service de 33 heures (soit 33/35èmes) est rendue nécessaire par la réorganisation des services du périscolaire suite à une démission.

Décide

Article 1er : À compter du 01/10/2019, un poste permanent d'animateur périscolaire et d'accueil de centre de loisirs relevant du grade d'adjoint d'animation est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 33 heures (soit 33/35èmes).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- L'animation au sein de la structure périscolaire et toutes les tâches relevant du poste (accueil des enfants, service des repas, rangement, nettoyage de la structure, sortie avec les enfants, réflexion sur les projets d'animation...);

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

## **POINT 12 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent de secrétaire relevant du grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 32 heures (soit 32/35èmes) est rendue nécessaire par la réorganisation des services et la gestion du secrétariat de mairie.

Décide

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 01/10/2019, un poste permanent de secrétaire relevant du grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 32 heures (soit 32/35èmes).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Accueil du public de la mairie aux heures d'ouverture, travaux de secrétariat divers, gestion de l'état civil, du fichier des électeurs...

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

## **POINT 13 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LES BRETZ'ELLES DES SABLES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de soutien financier pour un projet humanitaire de Raid qui aura lieu du 16 au 26 novembre 2019 dans le désert tunisien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas subventionner ce projet de Raid humanitaire.

## **POINT 14 : RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS**

Les aménagements de sécurité et de rétrécissement de la rue des Violettes ont été mis en place par nos techniciens. Le résultat semble satisfaisant.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

Une manifestation, Conférence – Atelier – Exposition, sur le thème « moi et le climat : astuces et recettes au quotidien », en collaboration avec l'association ASAVE de Steinbrunn-le-Bas aura lieu à la salle des Fêtes le samedi 19/10 de 16h à 21h.

## COMMISSION CULTURE - ANIMATION

Un festival de musique SKA est prévu à la salle des fêtes les 20 et 21/09.

Les 10 ans de la Chorale « Atout Chœur » de Stetten seront célébrés à la salle des fêtes samedi 12/10 à 20h à la salle des fêtes.

La traditionnelle fête des Aînés aura lieu le samedi 15/12 à la salle des fêtes.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23H00.*

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		
BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire	Absent excusé	
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
FONT	Christine	Conseiller municipal		
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal		
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal		
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		